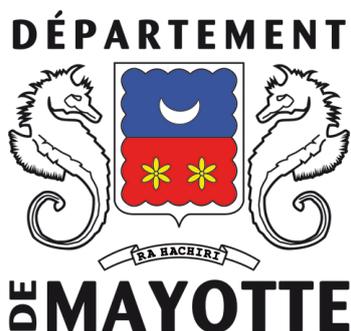


République Française



**ELEMENTS DE LANGAGE**

**Soibahadine IBRAHIM RAMADANI**

**PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE  
MAYOTTE**

**À l'occasion de la**

**SESSION INTERNE**

**XXIème CONFERENCE DES PRESIDENTS DES RUP**

*Jeudi 22 Septembre 2016*  
*Centre des Congrès de Madère*  
**FUNCHAL - MADERE**

**Monsieur le Président de la Conférence des  
Présidents des RUP,**

**Mesdames, Messieurs les Présidente et Présidents  
des RUP, chers Collègues,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un plaisir et un honneur, d'être aujourd'hui parmi vous, à Funchal, pour ces deux jours de travaux de la Conférence qu'inaugure cette session interne.

Honneur, car cette participation officielle à la Conférence des Présidents des RUP est pour Mayotte la première au niveau politique non seulement pour notre mandature mais également depuis son accession au statut de RUP.

Permettez-moi de remercier le Président du gouvernement régional de Madère Miguel Albuquerque pour son chaleureux accueil et

de saluer l'action menée depuis février 2015 et en particulier la rencontre entre Monsieur Juncker et tous les Présidents des RUP en avril 2016.

21<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des RUP : je mesure tout le travail accompli par la Conférence partant de l'inscription dans le Traité du concept de Région ultrapériphérique de l'Union européenne dans un article spécifique, l'article 349, jusqu'aux avancées obtenues pour l'adaptation des politiques à nos réalités.

Et, l'Arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 15 décembre 2015 nous conforte, nous RUP, dans cette détermination.

En effet, par décision du 11 juillet 2012, le Conseil européen a modifié le statut de Mayotte à l'égard de l'UE pour qu'elle cesse d'être un Pays et Territoire d'Outre-Mer et devienne une RUP.

Et, des mesures législatives ont été adoptées en décembre 2013 accordant des périodes transitoires pour l'applicabilité des normes

européennes à Mayotte dans divers domaines tels que l'environnement, et l'agriculture.

La remise en cause de l'article 349 comme base juridique pour ces dispositions par la Commission européenne et le Parlement a abouti au rejet des recours de ces deux derniers.

L'Arrêt Mayotte est un acte décisif car il réaffirme la portée de l'article 349 dans l'esprit et dans la lettre.

Mais, il nous oblige également à renforcer notre lobbying, à engager des actions concrètes et à approfondir notre coopération pour qu'enfin que nous parvenions à la pleine reconnaissance des spécificités des RUP dans les politiques de l'Union.

C'est le sens de notre Déclaration finale, réaffirmer la légitimité de notre combat et faire en sorte que l'article 349 produise tous ses effets.

Une étape nouvelle doit être franchie.

J'adhère à la démarche d'un nouveau mémorandum assorti d'un plan d'actions commun que nous RUP adopterions et mettrons en œuvre.

Cette stratégie renouvelée devrait être de force contraignante pour l'Union européenne voire réglementaire pour que nos problématiques communes en matière d'accessibilité, de pêche et d'aquaculture, d'aides d'état et de politique de voisinage trouvent des solutions financières, juridiques et fiscales à la hauteur des enjeux qui y sont liés.

Je mettrai l'accent, chers collègues, sur deux spécificités mahoraises mais néanmoins partagées (avec Saint-Martin et la Guyane) qui appellent une réponse immédiate et adaptée.

Région la plus jeune mais également l'une des plus pauvre d'Europe, le déficit de statistiques que subit Mayotte est fortement préjudiciable. Malgré sa classification en région NUTS 2 en 2015, le territoire ne peut bénéficier de l'égalité de traitement et de l'ensemble des

dispositifs d'accompagnement mis en place par l'Union Européenne.

La mise à niveau statistique nécessitera des années. Dans cette période transitoire, la Commission européenne doit ici faire preuve de souplesse et flexibilité dans les négociations pour la future période de programmation.

Mayotte, c'est également plus de 20 000 reconduites à la frontière par an. Cette forte pression migratoire nécessite des politiques et mesures pertinentes dans des domaines où nos capacités sont contraintes (éducation, santé, social).

L'actualité du continent européen en la matière devrait être l'opportunité pour l'Union de considérer enfin sa dimension territoriale dans sa totalité en incluant les RUP dans la Politique européenne de voisinage et en accordant une attention particulière aux volets de lutte contre l'immigration clandestine et la compensation pour les territoires pénalisés.

Enfin, je salue cette dynamique qui renforce notre coopération politique avec la création aujourd'hui du Réseau Energie RUP à l'instar du Réseau Emploi. Par la mutualisation de nos atouts, nous créons ainsi les conditions d'émergence de solutions à nos problématiques communes.

Je vous remercie.